

ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Non vérifiés

Pour la période terminée le 30 septembre 2024



Conseil canadien des normes

Canadä



CONSEIL CANADIEN DES NORMES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Pour la période terminée le 30 septembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers trimestriels	3
Examen et analyse de la direction	4
Risques et incertitudes : bilan du trimestre	7
État de la situation financière	8
État des résultats	8
État de la variation des actifs financiers nets	12
État des flux de trésorerie	13
Notes complémentaires	14



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers trimestriels

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers trimestriels conformément à la Norme du Conseil du Trésor sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires à la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'inexactitudes importantes. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers trimestriels non vérifiés donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.

Chantal Guay, ing., P. Eng. Directrice générale

Chartel Duay

Ottawa, Canada 29 novembre 2024

Melanie Travers, CPA, CMA Chef de la direction financière et vice-présidente des Services généraux



Examen et analyse de la direction Faits saillants des résultats cumulés du deuxième trimestre

Aperçu financier - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	Trimestre			C	umul annuel	
	Réel	Budget	Exercice précédent	Réel	Budget	Exercice précédent
Total des produits d'exploitation	3 317	3 506	3 298	7 000	7 529	7 499
Charges						
Services d'accréditation	1 939	2 095	1 874	4 161	4 466	4 125
Solutions de normalisation et Stratégie	3 183	3 636	3 643	6 394	7 173	6 886
Gestion et services administratifs	3 398	3 320	3 468	6 894	6 670	6 616
Total des charges	8 520	9 051	8 985	17 449	18 309	17 627
Déficit avant comptabilisation	(5 203)	(5 545)	(5 687)	(10 449)	(10 780)	(10 128)
des crédits parlementaires						
Crédit parlementaire	5 559	5 350	4 467	11 098	10 699	8 947
Excédent / (Déficit) total						
pour la période	356	(195)	(1 220)	649	(81)	(1 181)

À la clôture du deuxième trimestre, le Conseil canadien des normes (CCN) affichait un excédent annuel cumulé de 0,6 M\$, soit 0,7 M\$ de plus que le déficit annuel cumulatif de 0,1 M\$ prévu, et 1,8 M\$ de plus que les résultats du deuxième trimestre de l'exercice précédent, qui affichaient un déficit de 1,2 M\$. L'écart entre les chiffres réels et le budget en cours au 30 septembre est principalement attribuable au calendrier des éléments livrables prévus. Environ à mi-chemin pendant l'exercice, les activités se déroulent comme prévu et le CCN ne prévoit pas encore d'écart important par rapport à son budget.

Les produits d'exploitation au 30 septembre s'élevaient à 7 M\$, soit 0,5 M\$ de moins que les recettes prévues de 7,5 M\$ pour cette période. Depuis le début de l'exercice, les produits étaient également inférieurs de 0,5 M\$ aux recettes de 7,5 M\$ comptabilisées pour la même période de l'exercice précédent. Ces écarts sont attribuables à l'agencement des calendriers et à l'établissement du calendrier du budget des recettes des Services d'innovation.

Les recettes des Services d'accréditation, qui s'élevaient à 5,6 M\$, sont supérieures de 0,2 M\$ au budget de 5,4 M\$ et supérieures de 0,6 M\$ aux recettes de 5,0 M\$ comptabilisées pour la même période de l'exercice précédent. Les recettes liées à l'accréditation sont gérées pour un certain nombre d'activités d'évaluation touchant l'ensemble des programmes connexes, la croissance sur 12 mois provenant d'une proportion accrue de frais de déplacement recouvrables en tant que composante des produits.



- Les recettes provenant des redevances s'élevaient à 1,1 M\$, soit 0,1 M\$ de plus que le budget de 1,0 M\$, ce qui est comparable aux résultats réels cumulatifs de 1,1 M\$ de l'exercice précédent. Le CCN s'attend à ce que le volume des ventes se maintienne à ce niveau habituel. Il prévoit donc pour l'exercice 2024-2025 des résultats comparables à ceux de l'exercice antérieur.
- Les autres recettes et les recettes liées aux Services d'innovation s'élevaient à 0,3 M\$, ce qui est inférieur de 0,9 M\$ au budget de 1,2 M\$ et inférieur de 1,1 M\$ aux recettes de 1,4 M\$ du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les recettes des Services d'innovation proviennent des projets réalisés par rapport aux ententes du CCN touchant la prestation de services consultatifs. Les activités budgétisées sont sur la bonne voie en vue de leur achèvement pendant l'exercice et l'on s'attend à rattraper le retard des échéances de facturation au cours des trimestres à venir. Les autres recettes proviennent des cours de formation dans le cadre des programmes d'accréditation, des droits d'inscription et des intérêts sur les soldes bancaires.

Les charges d'exploitation au 30 septembre s'élevaient à 17,4 M\$. Elles étaient inférieures de 0,9 M\$ par rapport aux 18,3 M\$ budgétisés et inférieures de 0,2 M\$ à celles enregistrées au deuxième trimestre de l'exercice précédent (17,6 M\$).

L'écart de 0,9 M\$ observé par rapport au budget s'explique par :

- une baisse de 0,7 M\$ des honoraires professionnels par rapport aux prévisions; les honoraires ont été reportés aux trimestres ultérieurs, principalement en conjonction avec des réalisations liées aux recettes des Services d'innovation ainsi que certains honoraires liés à des projets dans le cadre d'opérations courantes;
- une baisse de 0,3 M\$ des frais de déplacement liée au conservatisme et à l'échéancier des dépenses prévu au deuxième semestre;
- une hausse de 0,1 M\$ des salaires et des avantages par rapport aux prévisions attribuable à des coûts ponctuels recouvrables au moyen des crédits.

La baisse de 0,2 M\$ par rapport aux charges d'exploitation de l'exercice précédent est attribuable à :

- une baisse de 0,4 M\$ au chapitre des services professionnels, correspondant aux activités prévues et au budget de l'exercice;
- une baisse de 0,2 M\$ des salaires et avantages, principalement en raison de l'échéancier des dépenses pour pourvoir des postes vacants, contrebalancé par des coûts ponctuels recouvrables au moyen des crédits;
- une hausse de 0,2 M\$ au chapitre des frais de déplacement et de réunion associés aux activités prévues en 2024-2025;
- une hausse de 0,2 M\$ des dépenses pour toutes les autres charges, sans variation notable dans une seule catégorie de charges.

Jusqu'au 30 septembre 2024, le CCN a enregistré 11,1 M\$ en crédits parlementaires, ce qui représente une hausse de 0,4 M\$ par rapport au budget de 10,7 M\$ et dépasse de 2,2 M\$ les 8,9 M\$ en crédits reçus pour la même période l'exercice précédent. Les variations par rapport au budget sont attribuables au recouvrement de dépenses ponctuelles, tandis que les variations par rapport à l'exercice précédent sont attribuables aux profils de financement annuels prévus de plusieurs programmes approuvés, notamment :



- une hausse de 1,5 M\$ pour le Programme de normes pour des infrastructures résilientes;
- une hausse de 0,4 M\$ pour le Programme canadien de certification en cybersécurité dans le cadre de la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle;
- une hausse de 0,3 M\$ des charges ponctuelles recouvrables;
- une hausse de 0,2 M\$ pour le programme de normalisation dans la région indo-pacifique;
- une diminution de 0,2 M\$ pour le Programme 50-30 du CCN, conformément au profil de financement du programme.

Situation financière - non vérifié

(en milliers de dollars)

	30 septembre 2024	31 mars 2024
Actifs		
Total des actifs financiers	13 205	12 517
Total des passifs	4 855	5 064
Actifs financiers nets	8 350	7 453
Total des actifs non financiers	2 750	2 998
Excédent cumulé	11 100	10 451

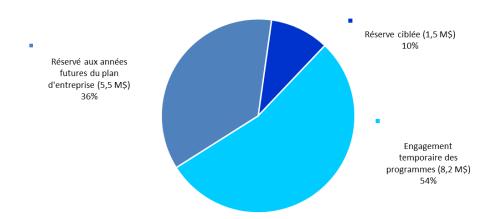
À la clôture du premier semestre, les actifs financiers nets du CCN se chiffraient à 8,4 M\$, soit une hausse de 0,9 M\$ depuis le 31 mars 2024. Le total des actifs financiers a augmenté de 0,7 M\$ en raison d'une hausse des liquidités provenant du recouvrement des créances et des ventes. Les passifs ont également baissé de 0,2 M\$ en raison d'une hausse des créditeurs et la constatation de produits reportés liés aux droits annuels d'accréditation.

Au 30 septembre 2024, l'excédent accumulé du CCN s'élevait à 11,1 M\$, soit une hausse de 0,6 M\$ par rapport à la fin de l'exercice précédent, ce qui s'explique par le fait que l'excédent du CCN depuis le début de l'exercice correspond aux activités prévues pour la période.

La version révisée du plan d'entreprise du CCN reflètera l'écart entre le financement et les dépenses au cours de la prochaine période quinquennale. Le solde de l'excédent cumulé prévu du CCN à la fin de l'exercice est d'environ 15,2 M\$ et est entièrement affecté à la réalisation des livrables des programmes temporaires du CCN (8,2 M\$), au maintien des niveaux opérationnels actuels, à la compensation de l'érosion du financement de base du CCN et des nouvelles exigences de conformité et de sécurité (5,5 M\$), ainsi qu'au maintien d'une réserve pour les risques conformément à la politique d'excédent accumulé cible du CCN (1,5 M\$).



Excédent accumulé (15,2 M\$)



Risques et incertitudes : bilan du deuxième trimestre Gestion du risque d'entreprise (GRE)

Le cadre de gestion des risques du CCN est arrimé à la norme internationale ISO 31000 – Management du risque et s'harmonise avec les lignes directrices du Conseil du Trésor en ce qui a trait à ses pratiques de gestion des risques. Le CCN surveille le risque global à l'aide de son registre des risques d'entreprise, qu'il met à jour et présente trimestriellement à la direction, au conseil d'administration et au Comité de vérification.

Au 30 septembre, le CCN n'avait aucun risque d'entreprise jugé élevé, mais il surveille et atténue activement trois risques financiers jugés moyens.

- Viabilité financière: Le risque que le CCN ne soit pas en mesure d'atteindre ses objectifs stratégiques en raison de pressions financières demeure inchangé pendant le deuxième trimestre. Pour atténuer ce risque, l'avancement du programme de transformation de la viabilité financière du CCN s'est poursuivi au cours du trimestre.
- Augmentation des recettes et de la contribution touchant les activités d'accréditation: Le risque de ne pas atteindre les objectifs liés aux recettes pour la Direction des services d'accréditation est activement géré, les objectifs de croissance et de fidélisation de la clientèle faisant l'objet d'une surveillance mensuelle. Le niveau associé à ce risque demeure inchangé pendant le deuxième trimestre.
- Accès accru aux normes incorporées par renvoi dans la réglementation: Le risque lié
 à l'augmentation des demandes d'accès gratuit aux normes incorporées par renvoi dans la
 réglementation est passé de faible à moyen au premier trimestre et est demeuré stable
 pendant le deuxième trimestre. Le CCN continue d'atténuer ce risque en continuant à
 collaborer avec les parties intéressées relativement aux questions de l'accessibilité et du
 droit d'auteur des normes.



État de la situation financière - non vérifié

(en milliers de dollars)

Au	30 septembre 2024	31 mars 2024
Actifs		
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 171	6 752
Créances	3 034	5 765
Total des actifs financiers	13 205	12 517
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	847	2 606
Salaires et avantages sociaux à payer	1 399	1 707
Apports reportés	96	89
Produit reporté	2 023	131
Incitatif à la location différé	490	531
Total des passifs	4 855	5 064
Actifs financiers nets	8 350	7 453
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 081	1 413
Immobilisations corporelles (au net)	1 669	1 585
Total des actifs non financiers	2 750	2 998
Excédent cumulé	11 100	10 451



État des résultats - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre (en milliers de dollars)

	Budg	get 2024-2025	Réel 2	Réel 2024-2025		Réel 2023-2024	
	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel	
Produits d'exploitation							
Recettes tirées de l'accréditation	2 420	5 370	2 612	5 561	2 236	4 989	
Boutique virtuelle du CCN	476	979	511	1 096	455	1 076	
Contributions au soutien aux délégués	11	14	19	23	15	16	
Services d'innovation	464	927	14	26	424	1 123	
Autres produits	135	239	161	294	168	295	
Total des produits d'exploitation	3 506	7 529	3 317	7 000	3 298	7 499	
Charges							
Services d'accréditation	2 095	4 466	1 939	4 161	1 874	4 125	
Solutions de normalisation et Stratégie	3 636	7 173	3 183	6 394	3 643	6 886	
Gestion et services administratifs	3 320	6 670	3 398	6 894	3 468	6 616	
Total des charges	9 051	18 309	8 520	17 449	8 985	17 627	
Déficit avant comptabilisation des	(5 545)	(10 780)	(5 203)	(10 449)	(5 687)	(10 128)	
crédits parlementaires							
Crédit parlementaire	5 350	10 699	5 559	11 098	4 467	8 947	
Excédent / (Déficit) total pour la période	(195)	(81)	356	649	(1 220)	(1 181)	
Excédent cumulé, début de la période	9 442	9 328	10 744	10 451	9 055	9 016	
Excédent cumulé, fin de la période	9 247	9 247	11 100	11 100	7 835	7 835	



Charges - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	Trimestre			Réel trimestriel co	
	Exercice				Exercice
	▼ Réel	Budget	précédent	Budget	précédent
Charges					
Salaires et avantages sociaux des employés	5 483	5 556	5 982	73	499
Services professionnels et spéciaux	1 028	1 311	1 153	283	125
Déplacements	447	510	408	63	(39)
Cotisations à des organisations internationales	361	351	340	(10)	(21)
Services d'évaluation	338	400	262	62	(76)
Fournitures de bureau	249	272	248	23	(1)
Locaux	209	210	206	1	(3)
Amortissement	115	155	106	40	(9)
Conférences et activités	89	78	45	(11)	(44)
Formation et perfectionnement	71	39	32	(32)	(39)
Publications et impression	33	13	14	(20)	(19
Assurance	32	33	31	1	(1)
Frais bancaires	17	15	11	(2)	(6)
Entreposage hors site et autre	15	25	24	10	Ş
Réparation et entretien	14	18	11	4	(3)
Télécommunications et affranchissement	13	27	24	14	11
Accueil	9	13	38	4	29
Location d'équipement de bureau	2	3	2	1	
Relations publiques	-	20	-	20	
Créances irrécouvrables	(5)	2	48	7	53
Total des charges	8 520	9 051	8 985	531	465



Charges - non vérifié
Pour la période terminée le 30 septembre (en milliers de dollars)

	Cumul annuel			Cumul annue	l réel contre
			Exercice		Exercice
	▼ Réel	Budget	précédent	Budget	précéden
Charges					
Salaires et avantages sociaux des employés	11 335	11 240	11 571	(95)	236
Déplacements	1 604	2 260	1 967	656	363
Services professionnels et spéciaux	1 210	1 328	1 039	118	(171)
Services d'évaluation	767	897	759	130	(8)
Cotisations à des organisations internationales	723	702	667	(21)	(56
Fournitures de bureau	511	500	457	(11)	(54
Locaux	420	421	374	` <u>í</u>	(46
Amortissement	215	262	212	47	`(3
Conférences et activités	184	231	138	47	(46
Formation et perfectionnement	134	94	81	(40)	(53)
Entreposage hors site et autre	66	66	59	· ,	(7
Accueil	63	50	46	(13)	(17
Assurance	54	67	65	`1 3	`11
Créances irrécouvrables	46	24	28	(22)	(18)
Frais bancaires	38	30	30	(8)	`(8
Publications et impression	26	53	46	27	20
Télécommunications et affranchissement	25	4	49	(21)	24
Réparation et entretien	24	37	33	`13́	9
Location d'équipement de bureau	4	5	6	1	2
Relations publiques	_	38	-	38	
Total des charges	17 449	18 309	17 627	860	178



État de la variation des actifs financiers nets - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre (en milliers de dollars)

	2023-2024		2022-2023	
	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel
Excédent / (Déficit) total pour la période	356	649	(1 220)	(1 181)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(110)	(302)	(173)	(173)
Disposition d'immobilisations corporelles	4	4	2	2
Amortissement des immobilisations corporelles	115	215	107	212
Acquisition de charges payées d'avance	(573)	(1 884)	(401)	(1 116)
Utilisation de charges payées d'avance	1 049	2 215	738	1 529
Augmentation / (Diminution) des actifs financiers nets	841	897	(947)	(727)
Actifs financiers nets, début de la période	7 509	7 453	6 435	6 215
Actifs financiers nets, fin de la période	8 350	8 350	5 488	5 488



État des flux de trésorerie - non vérifié

Pour la période terminée le 30 septembre

(en milliers de dollars)

	2023-2024		2022-2023	
	T2	Cumul annuel	T2	Cumul annuel
Flux net de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Excédent / (Déficit) total pour la période	356	649	(1 220)	(1 181)
Ajustements pour des éléments hors trésorerie :				
amortissement des immobilisations corporelles	115	215	107	212
Variations de :				
créances	221	2 730	159	1 184
charges payées d'avance	476	332	336	412
créditeurs et charges à payer	(1 196)	(2 067)	(1 248)	(1 412)
produit reporté	(941)	1 851	(901)	1 768
apports reportés	13	7	(14)	(16)
Trésorerie (utilisée par) / générée par les activités d'exploitation	(956)	3 717	(2 781)	967
Activités d'investissement en immobilisations	(110)	(000)	(470)	(470)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(110)	(302)	(173)	(173)
Produits de la disposition d'immobilisations corporelles	4	4	3	3
Trésorerie utilisée par les activités				
d'investissement en immobilisations	(106)	(298)	(170)	(170)
Trésorerie appliquée aux activités de financement	-	-	-	
(Diminuation) / Augmentation de la trésorerie et des équivalents	(1 062)	3 419	(2 951)	797
Trésorerie et équivalents, début de la période	11 233	6 752	9 134	5 386
Trésorerie et équivalents, fin de la période	10 171	10 171	6 183	6 183

Les notes et les tableaux complémentaires font partie intégrante des présents états financiers non vérifiés.

[L'état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus puisqu'il n'y a pas eu de gain ni de perte de réévaluation.]



Notes complémentaires 30 septembre 2024

1. Pouvoir, mandat et activités

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est à ce titre responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être de la main-d'œuvre et du public, d'aider et de protéger les consommatrices et consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyennes et citoyens, et aider et protéger les consommatrices et consommateurs;
- accréditer les organismes qui s'occupent de l'élaboration de normes et de l'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada sur les scènes internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;
- approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
- fournir des services novateurs, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- ravailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux Services d'accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages;



servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités normatives.

En juillet 2015, le CCN a reçu instruction (C.P. 2015-1109) conformément au chapitre 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec des politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférence et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations légales. Les politiques et les pratiques du CCN sont alignées sur la version la plus récente des politiques, des directives et des instruments connexes du Conseil du Trésor comme l'exige la directive du chapitre 89.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers trimestriels non vérifiés doivent être lus de concert avec les états financiers annuels vérifiés les plus récents du CCN, ainsi qu'avec le compte rendu faisant partie du rapport financier trimestriel.

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a) Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Ces états financiers trimestriels consolidés et résumés sont conformes à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, prescrite par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et publiée par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte pour une durée inférieure à trois mois aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.



c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier: 5 ans Équipement: 4 ans

Améliorations locatives : Durée du bail ou durée utile prévue (selon la plus courte

des deux)

d) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e) Constatation des produits - Produits et apports reportés

Les recettes des droits des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits d'inscription sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec les clients, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle ils s'appliquent, soit un an à compter du 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits des activités d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les frais des Services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à la clientèle. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les travaux progressent.

Les contributions au soutien aux déléguées et délégués sont versées par des tiers pour soutenir la participation des déléguées et délégués aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds sont constatés comme des contributions au soutien aux déléguées et délégués une fois les dépenses connexes engagées.



f) Incitatif à la location différé

Le CCN a reçu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a profité d'incitatifs à la location en lien avec ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g) Dépenses

Les charges sont déclarées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont déclinées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des Services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des Solutions de normalisation et de la stratégie sont liées à l'élaboration et à l'application de publications normatives et ont pour but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

h) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i) Prestations de retraite

Les membres du personnel du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique, un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Le personnel et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charge dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.



j) Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k) Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employées et employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de la période.

I) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et le montant déclaré des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employées et employés, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées annuellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m) Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.



Comptent aussi parmi les apparentés les principales dirigeantes et principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné comme principales dirigeantes et principaux dirigeants ses vice-présidentes et vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son Conseil d'administration. Les opérations avec les principales dirigeantes et principaux dirigeants sont mesurées d'après la valeur d'échange.

3. Excédent cumulé

Le CCN est assujetti à la Loi sur le Conseil canadien des normes et à la Loi sur la gestion des finances publiques, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de ses activités.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent cumulé afin de limiter les répercussions des risques financiers sur l'organisme. Son objectif est de maintenir un excédent cumulé visé de 1,5 M\$. Le CCN a déterminé qu'un tel montant d'excédent cumulé assure sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom pour répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux, et créditeurs et charges à payer. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du CCN s'élève à 10,2 M\$ et est constitué de dépôts à terme (9,4 M\$), et de liquidités (0,8 M\$). Au 30 septembre 2023, le solde s'élevait à 6,2 M\$ et était constitué de 4,6 M\$ de dépôts à terme et de 1,6 M\$ de liquidités. Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :



Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit est liée à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, à ses créances et aux comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employées et employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes gouvernementaux, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse et est radiée ou fait l'objet de provision une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

Au 30 septembre 2024, la provision pour les créances irrécouvrables était évaluée à 25 000 \$ (92 000 \$ au 30 septembre 2023).

Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux Services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.



5. Immobilisations corporelles

30 septembre 2024			Améliorations		
(en milliers)	Mobilier	Matériel	locatives	En cours	Total
<u>Coût</u>					
Début : 1er avril 2024	743	2,489	1,219	433	4 884
Acquisitions	4	29	-	269	302
Transferts	-	316	-	(316)	-
Dispositions	_	(35)	-	-	(35)
Fin: 30 septembre 2024	747	2 799	1 219	386	5 151
Amortissement cumulé					
Début : 1er avril 2024	(739)	(1 919)	(640)	-	(3 298)
Amortissement	(1)	(170)	(44)	-	(215)
Dispositions	-	` 31	-	_	` 3 1
Fin: 30 septembre 2024	(740)	(2 058)	(684)	-	(3 482)
Valeur comptable nette					
30 septembre 2024	7	741	535	386	1 669

^{*}Les immobilisations corporelles en cours en date du 30 septembre 2024 ne sont pas amorties et sont liées au développement de logiciels (matériel).



30 septembre 2023			Améliorations		
(en milliers)	Mobilier	Matériel	locatives	En cours	Total
<u>Coût</u>					
Début : 1er avril 2023	743	2 602	1 190	97	4 632
Acquisitions	-	70	-	103	173
Transferts	-	-	-	-	-
Dispositions	-	(221)	-	-	(221)
Fin: 30 septembre 2023	743	2 451	1 190	200	4 584
Amortissement cumulé					
Début : 1er avril 2023	(713)	(1 950)	(554)	-	(3 217)
Amortissement	(13)	(157)	(42)	-	(212)
Dispositions	-	219	-	-	219
Fin: 30 septembre 2023	(726)	(1 888)	(596)	-	(3 210)
Valeur comptable nette					
30 septembre 2023	17	563	594	200	1 374

^{*}Les immobilisations corporelles en cours en date du 30 septembre 2023 ne sont pas amorties et sont liées au développement de logiciels (matériel).

6. Redevances provenant de la vente de normes

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur.

Depuis le 1^{er} avril 1998, le CCN confie à un agent indépendant le traitement des ventes effectuées sur son site Web. Cet accord prévoit le versement de redevances au CCN sur la base d'un accord de partage des recettes des ventes nettes.

7. Prestations de retraite

Le CCN et tous les employées et employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada.



8. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec les clients de ses Services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement.

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling Services (IHS). Les contrats en question sont valides pour l'exercice 2021-2022 et, à l'expiration, sont reconduits selon des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume de vente, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois avoisiner la moyenne des ventes annuelles du CCN.

9. Engagements contractuels

En juillet 2015, le CCN a signé un bail de 15 ans pour la location des locaux qu'il occupe.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

_	30	milliers de dollars)		
_	Espaces Équipement		Initiatives de	
_	de bureau	de bureau	normalisation	Total
2024-2025	232	3	4 273	4 508
2025-2026	491	1	1 873	2 365
2026-2027	518	-	256	774
2027-2028	518	-	-	518
2028-2029	518	-	-	518
après _	776	-	-	776
_	3 053	4	6 402	9 459

Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes (OEN) pour qu'ils l'aident à réaliser certaines initiatives de normalisation.

Au 30 septembre 2024, 9,5 M\$ en engagements contractuels étaient en place (7,6 M\$ au 30 septembre 2023).



10. Opérations entre apparentés

Pour le trimestre terminé le 31 décembre, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

30 septembre (en milliers de dollars)	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Recettes	339	1 052
Crédits parlementaires	11 098	8 947
Dépenses	242	91
Comptes débiteurs de ministères et organismes fédéraux et créditeurs parlementaires à recevoir	528	777
Créditeurs et charges à payer	-	5

Les produits avec les apparentés provenaient principalement des droits des Services d'accréditation, et les charges se rapportaient surtout aux services professionnels et spéciaux, ainsi qu'aux télécommunications et aux frais postaux.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les principales dirigeantes, les principaux dirigeants ou leurs proches ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

11. Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison avec les résultats. Les montants budgétés présentés dans ces états financiers sont fondés sur les montants du plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029 et ont été examinés par le conseil d'administration.